Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260908-202609091251-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO
Séance ordinaire du 08 Septembre 2026
à 20H00

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire

Présents : Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme THOREUX, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M. VELLY, Mme DELAHAUT, Mme LAURIOT DIT PREVOT. M. LAMBLIN, M. LEMOINE, Mme JEGU, Mme TROTEL, M. PORTE, Mme JAFFRELOT GUERIF, M. LE BOULANGER, M. DURAND, M. HAMON, Mme CORDONNIER, Mme LETESSIER
Absents excusés représentés : Mme CHAPLAIN, M. AMICE, Mme PITEL, M. HODGKISS, respectivement représentés par M. LEMOINE, M. VELLY, M. PLESIER, Mme LETESSIER
Absent excusé : /
Secrétaire de Séance : Mme TROTEL

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 19
Votants : 23 (dont 4 pouvoirs)
Convocation adressée le 2 Septembre 2026

AFFAIRE N°8– SDIS 22 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT DU PARC ROULANT – ANNEE 2026

Rapporteur : M. DELAMOTTE – Adjoint au Maire

En 2025, le SDIS a sollicité les communes des Côtes d'Armor pour un engagement en faveur du fonds de concours du parc roulant. L'engagement des communes a été fort puisque 960 000 € ont été engagés dont 10 663,50 € de la part de la commune de SAINT CAST LE GUILDO.

Par courrier en 2026, le SDIS 22 a sollicité à nouveau la commune de Saint Cast Le Guildo pour sa participation 2026, sur les mêmes modalités de calcul à savoir un montant plancher de 1.50 €/hab (population DGF 2024) soit 10 663.50 € en 2026.

L'objectif de ce fonds de concours est la constitution d'un fonds d'un million d'euros permettant l'acquisition de 9 nouveaux VSAV et favorisant la poursuite du rajeunissement indispensable de la flotte opérationnelle.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **VALIDE le montant de participation de 10 663.50 euros de la commune de SAINT CAST LE GUILDO au fond de concours**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire**

VOTE : UNANIMITE

Secrétaire de Séance
Mme TROTEL

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260908-202609091251-DE

